

## La Politique Agricole Commune ou PAC :

**ORIGINE** : contrôler les prix et subventionner (aider financièrement).

**Prévue par le traité de Rome 1957 et entrée en vigueur 1962.**

**CREATION** : l'objectif fournir aux habitants de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable et assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs. Il s'agit de l'une des plus anciennes politiques européennes. Elle est commune à l'ensemble des États membres de l'UE.

**BUT** :

- Accroître la productivité de l'agriculture ;
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- Stabiliser les marchés ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements ;
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

La PAC a permis de moderniser les agricultures notamment en regroupant les parcelles de terre (remembrement) permettant des exploitations plus vastes plus facile à mécaniser. Développement des intrants (pesticides, insecticides et engrais) + irrigation pour augmenter les rendements à l'hectare.

Ainsi, la France est passée d'importatrice de produits agricoles à l'un des principaux pays exportateurs agro-alimentaires.

**EVOLUTION** :

Les réformes successives l'ont fait évoluer pour intégrer 5 autres enjeux globaux :

- la lutte contre le changement climatique
- la gestion durable des ressources naturelles
- la préservation des zones rurales et des paysages
- le développement de l'agriculture intelligente et innovante
- la promotion de l'emploi dans l'agriculture et les secteurs associés

PAC = 35 à 45 % du budget de L'UE mais en baisse et les objectif de départ ne sont plus respectés. Les aides bénéficient surtout aux vastes exploitations. Les agriculteurs européens souffrent de la concurrence mondiale comme accords UE-Mercosur (Marché Commun du Sud = Amérique latine).